

DIRECTION
GENERALE
DES

→ Camille

Marseille, le 4 juin 2008

FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Le comptable du Trésor

à

Monsieur le Président de
LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE
Direction des Finances
BP 48014

Affaire suivie par D TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.69
Télécopie : 04.96.20.67.75.
Mél. : t013014@dgfip.finances.gouv.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h – 13h 16h
Avec ou sans rendez vous

13567 MARSEILLE CEDEX 02

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.

REFERENCE : PC0550461617 RTU

Monsieur le Président,

Les demandes de remises gracieuses des majorations et intérêts de retard sont soumises à l'approbation du Conseil de Communauté par rapport circonstancié.

Je vous prie de trouver ci-joint la demande de : M & Mme Pierre LICARI

Demeurant : Les Hauts du Redo – 47 Rue Dominique Piazza – 13009 Marseille

Pour un montant de : 171 Euros pour les majorations ;
81 Euros pour les intérêts de retard.

Total : 252 Euros (au titre de la part de la Commune)

Avis du Comptable du Trésor sur la présente demande :

Défavorable, M LICARI s'est octroyé 7 mois de délais après la date d'échéance sans accord.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître votre décision concernant cette demande. Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

LA COMMUNAUTE URBAINE
PROVENCE METROPOLE

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations empressées.

Par procuration
L'Inspecteur

Joëlle CALENDINI

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

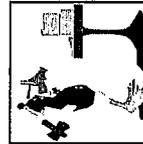
Ne saisir que les zones



Montant de la TLE :	2 115,00 €
Montant de la TDENS :	881,50 €
Montant de la CAUE :	423,00 €
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	3 419,50 €

Part de la Commune :	61,85%
Part du Département :	38,15%
Total :	100,00%

	Majo :	Intérêts	Total :	Pour Mémoire part Etat
Montant de la demande de remise :	171,00 €	81,00 €	252,00 €	10,00 €
Montant de la demande à la Commune :	106,00 €	50,00 €	156,00 €	6,00 €
Montant de la demande au Département :	65,00 €	31,00 €	96,00 €	4,00 €
Total :	171,00 €	81,00 €		



Situation de dossier

M LICARI PIERRE

Dossier : PC0550461617

Adresse du redevable
12 IMP MARIE JULIE CHABRAND
13009 MARSEILLE

Adresse de la construction
LES HAUTS DU VALLON REDONND
LOT N°13
13009 MARSEILLE

Date du fait générateur = 30/03/2006

30/09/2007 30/03/2009

TLE =	2115.00	2115.00	4230.00
CAUE =	423.00	0.00	423.00
ENS =	881.50	881.50	1763.00
RIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
COS =	0.00	0.00	0.00
Total =	3420.00	2996.00	6416.00

Détail des mouvements

Date	Date	Valeur	Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
30/03/2006	25/01/2007	6416.00			0.00	6416.00	PEC II
31/10/2007	31/10/2007	171.00			0.00	6587.00	Majo 1
31/10/2007	30/11/2007	14.00			0.00	6601.00	Int 1
30/11/2007	18/12/2007	15.00			0.00	6616.00	Int 1
31/12/2007	31/01/2008	14.00			0.00	6630.00	Int 1
31/01/2008	01/02/2008	14.00			0.00	6644.00	Int 1
31/01/2008	29/02/2008	5.00			0.00	6649.00	Int 1
07/02/2008	07/02/2008	0.00			1140.00	5509.00	REC = 24 R
07/02/2008	07/02/2008	75.00			0.00	5584.00	CDT
07/02/2008	07/02/2008	77.00			0.00	5661.00	CDT
29/02/2008	31/03/2008	14.00			0.00	5675.00	Int 1
11/03/2008	11/03/2008	0.00			1140.00	4535.00	REC = 24 R
31/03/2008	29/04/2008	5.00			0.00	4540.00	Int 1
05/05/2008	05/05/2008	0.00			1311.00	3229.00	REC = 24
=====	=====			6820.00	3591.00	3229.00	=====

Détail des répartitions des recouvrements

Date	Valeur	Communes	Département	Région	Etat
07/02/2008 R 24		677.00	417.00	0.00	46.00
11/03/2008 R 24		677.00	417.00	0.00	46.00
05/05/2008 24		778.00	480.00	0.00	53.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	1354.00	834.00	0.00	92.00
Non rép.	0	778.00	480.00	0.00	53.00
Total	0	2132.00	1314.00	0.00	145.00

Détail des poursuites

Numéro	Date	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs
	Ecriture				

M et Mme LICARI Pierre
Les hauts du Redon
47 rue Dominique Piazza
13009 Marseille

Tél. : 06 07 65 84 07

A Trésorerie de Marseille 10/11
54 rue Liandier
13 285 Marseille CEDEX 08

Objet : Taxe locale d'équipement
Et demande de remise

N° de dossier : 10/11 013.014 A
taxes d'urbanisme de : PC zéro 55 04 61 617

Marseille, le 27 avril 2008

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le solde de la taxe locale d'équipement que nous devons, pour un montant de 1140 € augmentée de 171 € pour majoration de 5 % soit un total de 1311 €.

Je m'étais déjà rapprochée de vous pour vous faire part des graves difficultés financières dans lesquelles mon époux et moi-même nous trouvons suite à mon changement d'emploi et les divers désordres, retard et augmentations de prix en cours de construction.

Nous avons du faire face à de graves malfaçons (cf intervention d'huissier,) relevées dans le bâtiment partiellement inhabitable, à mettre en place une procédure auprès du tribunal de Marseille (cf référé avec nomination d'expert), et escroquerie (cf injonction de payer envers menuisier), l'ensemble de ces démarches, et le paiement d'un avocat pour les encadrer nous ayant coûté plus de 9000 € à ce jour.

Ce sont les raisons pour laquelle il ne nous a pas été possible de faire face à l'échéance globale du mois de septembre, sachant que nous avons subi en plus une perte considérable de courrier, malgré le transfert d'adresse, dont un certain nombre de documents émanant des services publics que nous n'avons pas reçu.

Nous terminons donc ce jour péniblement l'acquittement de notre dette.

Compte tenu de l'ensemble des difficultés auxquelles nous avons dû faire face, mais de notre bonne volonté, car nous avons toujours payé nos taxes d'habitation ou foncière impôt sur le revenu etc. dans les délais impartis et nous n'avons jamais eu à demander d'étalement pour quoi que ce soit.

En effet, nous provisionnons mensuellement l'épargne nécessaire à la fiscalité, je vous demande de considérer avec bienveillance notre demande de remise de majoration des 5 %. Vous remerciant par avance, je vous pris d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre et Patricia. LICARI

